

# LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL : COMMENT OBTENIR LEUR AIDE ?

**DURÉE :**

**2 JOURNÉES**

(2 x 7 HEURES, DE 9H  
À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :  
330 € (HT) / jour /  
participant

Tarif groupe<sup>1</sup> :  
nous consulter

## Pour qui ?

- ➔ Elus du personnel : membres élus du CSE, Commission SSCT, représentants de proximité...
- ➔ Syndiqués : délégués syndicaux, représentants syndicaux, membres de commissions ou comités techniques...

## Objectifs pédagogiques :

- ➔ A l'issue de cette formation, le stagiaire connaîtra les principes généraux de prévention, et les obligations de l'employeur en matière de prévention
- ➔ À l'issue de cette formation, le stagiaire maîtrisera le rôle et le périmètre d'action de la Carsat, de la Direccte et de la Médecine du travail.
- ➔ Il comprendra les leviers de mobilisation de ces intervenants afin d'améliorer les conditions de travail au sein de son entreprise.
- ➔ Il saura comment s'appuyer sur ces services, afin de contraindre l'employeur à améliorer les conditions de travail.
- ➔ Il saura déchiffrer les principaux termes et concepts (injonction, majoration, taux de cotisation, mise en demeure, tiers temps...)

Animatrice :

Clothilde OLLIER

<sup>1</sup>groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)

## ACTEURS DE LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL : COMMENT OBTENIR LEUR AIDE ?

### Programme :

#### 1er Jour :

##### **Thème 1 : Rappels généraux**

- La prévention selon l'OMS
- Les indices et les taux de fréquence et de gravité
- Définition de la sinistralité

##### **Thème 2 : Définitions de l'accident du travail et de la maladie professionnelle (AT-MP)**

##### **Thème 3 : Les obligations de l'employeur**

- Point juridique
- Code du travail/code de la sécurité sociale
- Les 9 grands principes de prévention

##### **Thème 4 : Rappel les documents de prévention**

- Le document unique
- Le plan de prévention
- La fiche d'entreprise

##### **Thème 5 : Rappel les actions possibles**

- Le droit de retrait
- Le droit d'alerte du CSE
- L'expertise

##### **Thème 6 : Les intervenants au CSE- SSCT qui fait quoi ?**

- Le médecin du travail
- La Carsat
- L'inspection du travail

# ACTEURS DE LA PRÉVENTION EN SANTÉ AU TRAVAIL : COMMENT OBTENIR LEUR AIDE ?

## 2ème jour :

### Thème 1 : Le médecin du travail

- Organisation des services de médecine du travail : qui fait quoi ?
- Les CPOM
- Rôle et obligations du médecin du travail
- Rôle de l'équipe pluridisciplinaire (infirmière, IPRP, service PDP, ergonomes, etc.)
- La fiche d'entreprise
- Le bilan annuel
- Le tiers temps
- Les visites médicales
- Les fiches d'inaptitude
- Les actions sur le milieu de travail
- Les fiches de données sécurité
- La participation aux réunions du CSE
- Le rapport annuel du médecin du travail

### Thème 2 : L'inspecteur du travail

- Rôle et obligations de l'inspecteur du travail : point légal
- Les plans d'actions national et territorial de la Direccte
- Les moyens d'action de l'inspection du travail :
- Lettres d'observation, mise en demeure, procès-verbal
- Rôle du procureur de la République

### Thème 3 : Le contrôleur ou l'ingénieur de la Carsat

- Rôle et obligations du contrôleur de la CARSAT
- Fonctionnement de la branche AT / MP
- Rôle des CTR (comités techniques régionaux), des CTN (comités techniques nationaux)
- Les recommandations de la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam)
- Les bases de la tarification
- Fonctionnement de la CPP : Injonction, majoration, ristourne